PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général

Bureau de la modernisation
Et des missions transversales
Pôle expertise et professionnels de la route
pref-controles-techniques@seine-et-marne.gouv.fr

CONDITIONS – CONTRÔLEUR PL

L'extrait du casier judiciaire B2 ne doit faire apparaître aucune condamnation
(cette demande est faite directement par la préfecture)

1. QUALIFICATIONS REQUISES

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000037313719/2018-08-12/

2. PROGRAMMES DE FORMATIONS APPROUVÉES

https://www.utac-otc.com/Vehicules_Lourds/Pages/base-documentaire.aspx?Category=eae041d0-b1e5-4b27-a11b-d1e9bfbed4f2

3. Le contrôleur ne doit pas exercer d'activité de commerce ou de réparation automobile

4. Le contrôleur doit être rattaché obligatoirement à un centre de contrôle technique de véhicules lourds agréé.